



# Guide applicatif des labels d'Etat du tourisme

Tourisme & Handicap - Professionnels



- Inscription sur la plateforme
- L'auto-évaluation
- <u>Le pré-audit</u>
- <u>L'adhésion</u>
- <u>Le renouvellement</u>
- Fusion de comptes

## Inscription sur la plateforme



Vous avez pris contact avec <u>un relai local</u> situé sur votre territoire et dans votre filière parmi la liste disponible sur le site internet :

https://www.atout-france.fr/fr/tourisme-et-handicap/relais-locaux

#### OU

S'il n'y a pas de relai local sur votre territoire ou dans votre filière, vous avez fait appel à un <u>organisme</u> <u>évaluateur</u>, dont la liste est disponible sur le site internet :

https://www.atout-france.fr/fr/informations/organismes-evaluateurs



Votre relai local ou votre organisme évaluateur inscrit votre structure sur la plateforme : <a href="https://labels.atout-france.fr/">https://labels.atout-france.fr/</a>



Vous recevez un mail avec votre identifiant et votre mot de passe qui vous permettent d'accéder à votre espace.

#### Votre connexion





Fraternité



## Plateforme de gestion des labels du tourisme

Cette application permet de gérer l'intégralité du processus de labellisation Destination d'excellence™ et Tourisme & Handicap.

Pour accéder à l'application de gestion du label Qualité Tourisme™, cliquez ici.

Nom d'utilisateur th253906 Les identifiant et mot de passe ont été reçus Mot de passe par mail. ..... Garder la session ouverte ☐ J'accepte les conditions d'utilisation de A chaque connexion vous devez l'application, les conditions contractuelles du label accepter les Conditions d'Utilisation Destination d'Excellence et/ou Tourisme & Handicap. du Portail (CGU) en cochant cette et m'engage à respecter la confidentialité des données des professionnels des partenaires et des case. consommateurs Dans le cas où vous avez oublié votre mot de passe, cliquez ici afin de le Avez-vous oublié votre mot de passe? réinitialiser.

En cas d'oubli d'identifiant : contacter votre relai local ou votre organisme évaluateur.

## Acceptation des Conditions Générales d'Utilisation (CGU)



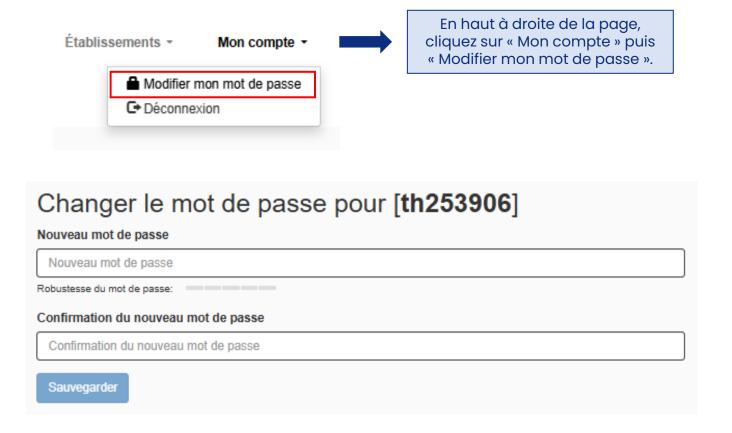
Afin de poursuivre la navigation sur la plateforme, vous devez confirmer votre engagement dans la démarche Tourisme & Handicap.



#### Changement de mot de passe



Lorsque vous vous êtes connectés et que vous avez accepté les CGU, vous pouvez modifier votre mot de passe :





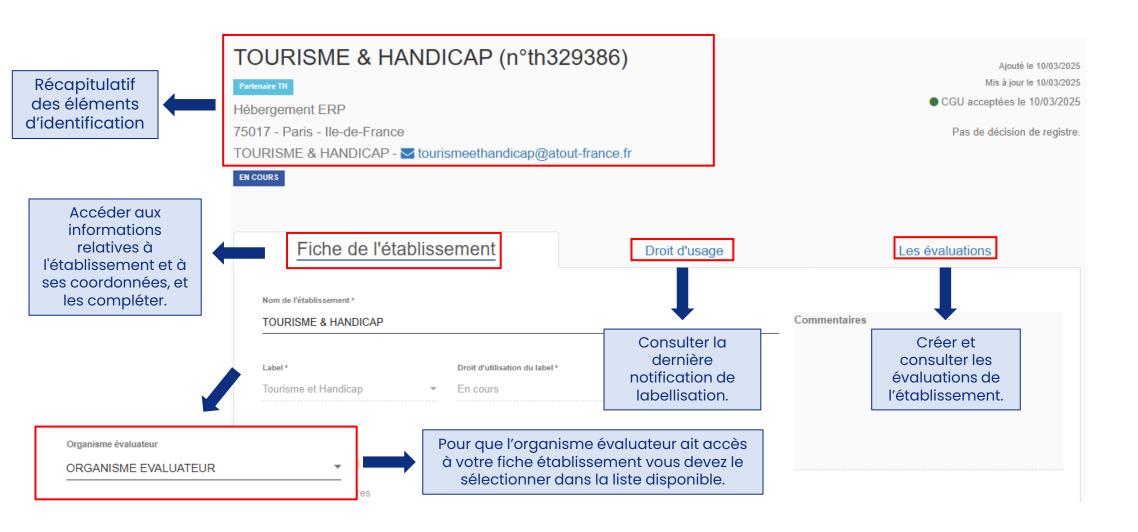
Le mot de passe doit être composé d'au moins 16 caractères.

NB : Le caractère "\_" n'est pas accepté par la plateforme.

#### La fiche de l'établissement



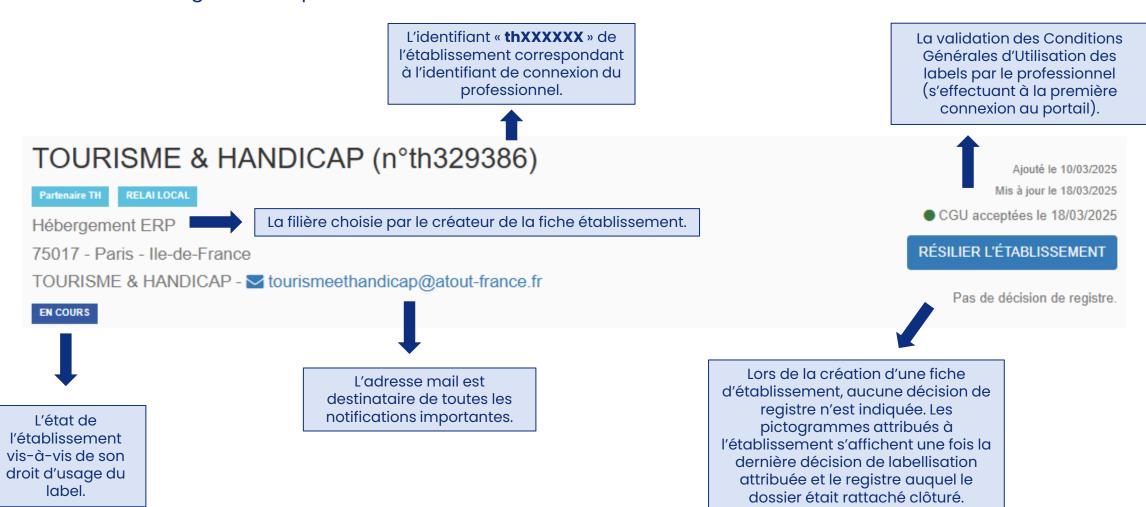
Lorsque vous vous êtes connectés et que vous avez accepté les CGU, vous arrivez sur la fiche établissement :



#### Les éléments d'identification



Ce bandeau permet de récapituler les éléments essentiels d'identification de l'établissement. Il peut être utile dans le cadre de la gestion de plusieurs établissements.



## La fiche établissement



Représentant légal	Référent	Description de l'établissement (Français)		
Civilite*	Civilite			
Monsieur 🔻	Monsieur 🔻			
	Ne remplir que si différent			
Nom*	Nom*			
x	x			December de
	Ne remplir que si différent			Description de l'établissement à
Prénom *	Prénom *			compléter obligatoirement, a
x	x			minima en Français.
	Ne remplir que si différent	Description de l'établissement (Anglais)		
Email *	Email *			
tourismeethandicap@atout-france.fr	tourismeethandicap@atout-france.fr  Email de contact utilisé pour les communications de la plateforme.  Ne remplir que si différent			
Fonction	Fonction			
	Ne rempiir que si différent		l	

#### La fiche établissement



Coordonnées de l'établissement	Adresse administrative	- Classement	*
Adresse *			
1 place de la Concorde	Adresse	Date du classement 🔻	
	Ne remplir que si différent		
Complément d'adresse	Complément d'adresse	Autres labels	
	Ne remplir que si différent	Ajouter des labels	
Commune *		AJOUTER UNE PHOTO	
PARIS X	Commune	<b>2</b>	
	Ne remplir que si différent	-	
Code postal Département			
75001 Paris	Code postal Département		
			Ces infor
Région Ile-de-France	Région		public le
	region		Palaner
Téléphone de l'établissement *			Atout Fro
00 00 00 00 00	Raison sociale	_	
Email de l'établissement*			
tourismeethandicap@atout-france.fr	SIRET		
			loug pourroz
Site web de l'établissement *	✓ L'établissement ne dispose pas de SIRET	- <b>@</b> - uniau	ous pourrez d iement si vou:
https://www.atout-france.fr/fr/tourisme-et-handicap		chan	nps obligatoir
	APE		



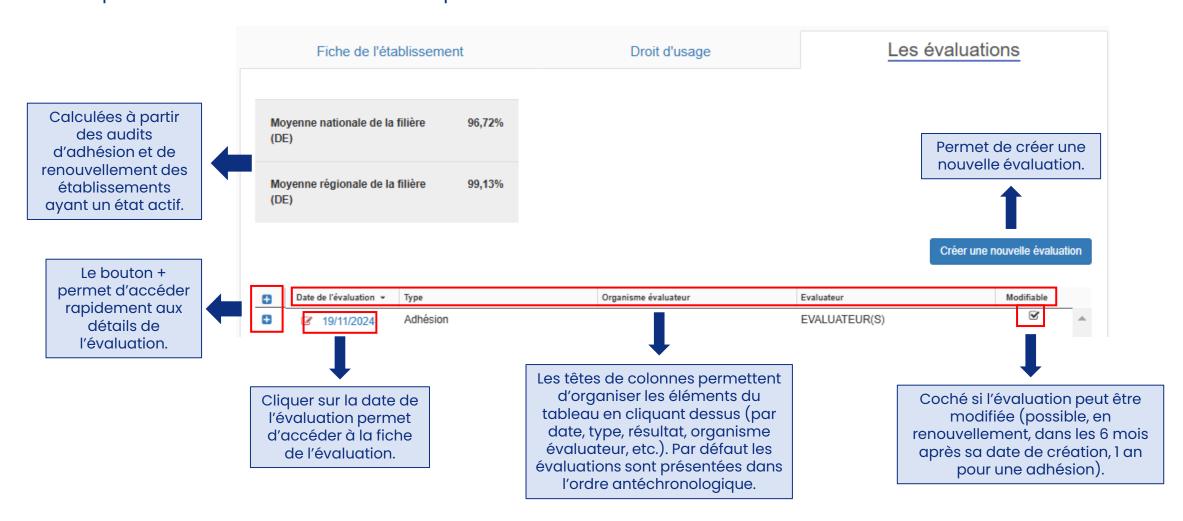
Atout France invite les professionnels à tenir ces éléments à jour.

Vous pourrez cliquer sur « Sauvegarder » uniquement si vous avez correctement rempli les champs obligatoires (les champs suivis d'une \*).

#### Les évaluations



Cette page permet de consulter, de créer et de modifier les évaluations de l'établissement. Elle présente un tableau avec l'historique de ses évaluations.





#### Création d'une auto-évaluation (1/3)



Après avoir cliqué sur « Créer une nouvelle évaluation » de l'onglet « Les évaluations », vous arrivez sur cette page : Le professionnel n'a accès qu'à l'auto-évaluation sur son espace.

Ce sera au relai local ou à l'organisme évaluateur de créer un pré-audit, une évaluation en adhésion ou en renouvellement.

Les champs obligatoires (\*) de cette première zone doivent **être complétés par l'évaluateur** pour créer une auto-évaluation.

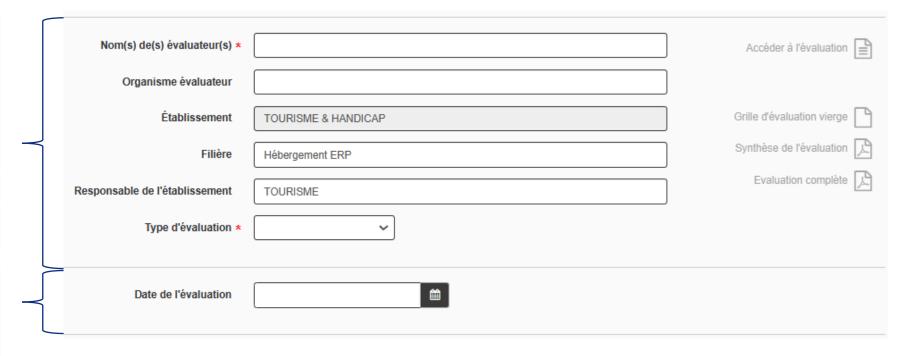
Ils sont remplis automatiquement exceptés les champs « Nom(s) de l'évaluateur(s) » et « Type d'évaluation ».

Indiquer votre nom et votre prénom.

Ne rien renseigner dans Organisme évaluateur

Cette seconde zone permet de

Cette seconde zone permet de renseigner les dates des évènements indiqués, elle est à compléter pendant l'évaluation, par l'organisme évaluateur.



## Création d'une auto-évaluation (2/3)





## Création d'une auto-évaluation (3/3)



Cliquer sur « Accéder à

Lorsque le professionnel a rempli les champs obligatoires et cliqué sur « Sauvegarder », les boutons « Accéder à l'évaluation » et « Grille d'évaluation vierge » deviennent cliquables.

		l'évaluation » afin d'accéder à la saisie en ligne.
		1
Nom(s) de(s) évaluateur(s) *	PROFESSIONNEL	Accéder à l'évaluation
Organisme évaluateur		
Établissement	TOURISME & HANDICAP	Grille d'évaluation vierge
Filière	Hébergement ERP	Synthèse de l'étaluation
Responsable de l'établissement	TOURISME	Vous pouvez télécharger la grille d'évaluation vierge (possibilité d'imprimer).
Type d'évaluation *	Auto-Évaluation 🗸	

#### Auto-évaluation – Accéder à l'évaluateur



#### Vous accédez alors à l'évaluateur :

#### Evaluateur Tourisme & Handicap



#### TOURISME & HANDICAP (th253906)

Cet évaluateur vous aide à estimer votre potentiel au regard de la labellisation «
Tourisme & Handicap ». Son appréciation constitue une première étape dans votre
démarche de mise en accessibilité de votre établissement pour les quatre familles
de handicaps (auditif, mental, moteur et visuel).

La labellisation peut être accordée pour 2, 3 ou 4 familles de handicaps. Pour être labellisé, il faut obtenir, pour au moins 2 familles de handicaps :

- 100% de conformité aux critères obligatoires;
- Au moins 75% de conformité aux critères « confort d'usage ».

Pour mémoire : les décisions d'attribution ou de refus de la labellisation, et d'ajournement (sursis à statuer), comme les mises en demeure (sous peine de résiliation de la labellisation), sont prises et vous sont notifiées par Atout France.

Vous pouvez consulter le tutoriel et les supports pédagogiques mis à votre disposition.

Cliquer sur « Démarrer une nouvelle évaluation » pour accéder aux critères.

Vous pouvez prendre connaissance des conditions d'attribution du label Tourisme & Handicap.

Démarrer une nouvelle évaluation

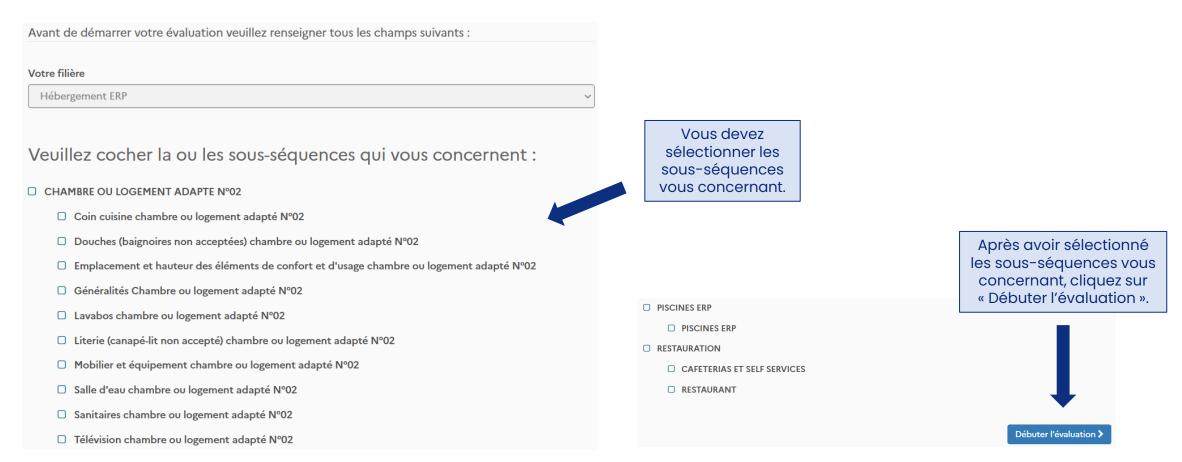
#### Auto-évaluation - Choisir les sous-séquences



Vous pouvez sélectionner une ou plusieurs sous-séquences, qui feront apparaître des blocs de questions supplémentaires.

#### Il n'est pas possible de modifier le choix des sous-séquences a posteriori.

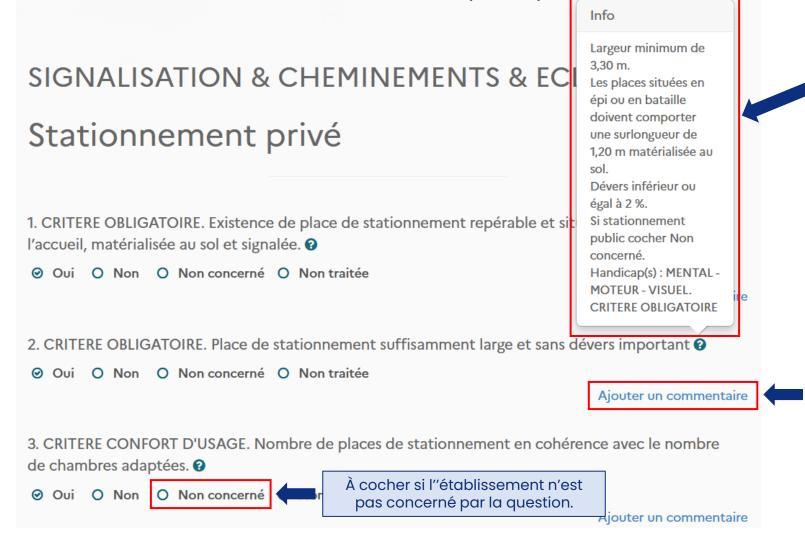
Dans le cas où les mauvaises séquences ont été sélectionnées ou qu'il faille ajouter de nouveaux blocs de questions, il est nécessaire de supprimer l'auto-évaluation avec les mauvaises sous-séquences et d'en créer une nouvelle.



## Auto-évaluation - Remplir les critères (1/3)



Par défaut, les critères sont cochés sur la note maximale (« Oui »).



Des infobulles sont présentes pour fournir des précisions sur les critères et notamment les types de handicap concernés.

Il est possible d'ajouter un commentaire en complément d'informations notamment lorsqu'un critère est coché « Non ».

Attention à ne pas saisir de caractères spéciaux dans les commentaires.

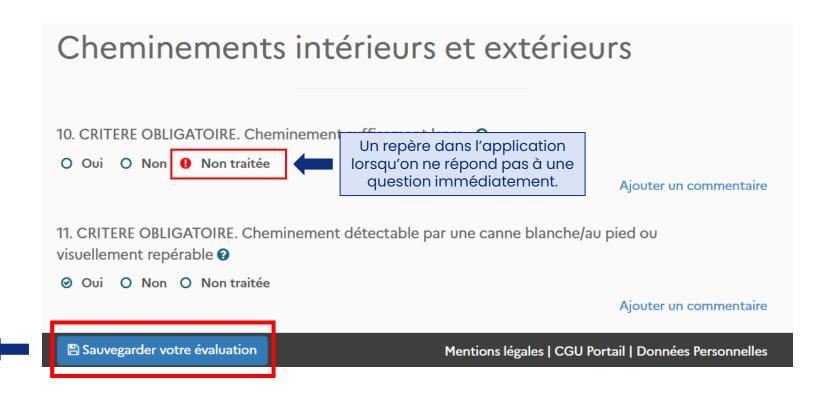
## Auto-évaluation - Remplir les critères (2/3)



#### <u>L'application</u> <u>sauvegarde</u> <u>automatiquement</u> l'écran de l'évaluation toutes les 5 minutes.

Si votre support (tablette, ordinateur, etc.) se met en veille, du moment qu'il reste de la batterie, l'onglet dans lequel l'évaluation apparaît restera affiché. Il suffira de refaire un enregistrement plus tard.

Cependant, il est nécessaire d'appuyer sur le bouton « Sauvegarder votre évaluation » à la fin de l'évaluation pour ne pas perdre les éléments saisis entre 2 sauvegardes automatiques. Ce bouton ne permet pas de générer les résultats de l'auto-évaluation mais permet uniquement de conserver l'évaluation en cours.



## Auto-évaluation - Remplir les critères (3/3)



117. CRITERE OBLIGATO dispostion de sa client	OIRE. Le professionnel a rempli son registre rèle 🔞	public d'accessibilité et le tient à
⊖ Oui O Non O N	Non concerné O Non traitée	
		Ajouter un commentaire
118. CRITERE OBLIGAT	OIRE.Le professionnel a renseigné sa fiche	sur Acceslibre ?
⊘ Oui O Non O N	lon traitée	
		Ajouter un commentaire
119. CRITERE CONFOR	T D'USAGE. BONUS - Le site du prestataire	est conforme aux principes du
❷ Oui O Non concer	rné O Non traitée	
		Ajouter un commentaire
	Lorsque le professionnel a terminé de répondre à tous les critères, il peut cliquer sur « Résultat de votre évaluation ».	Résultat de votre évaluation >



Il n'est pas possible d'obtenir les résultats de l'auto-évaluation tant qu'un critère est coché « Non traité ».

## Auto-évaluation – Résultats (1/3)



#### Les résultats s'affichent par handicap, puis par sous-séquence.

#### TOURISME & HANDICAP (th253906)

Résultats de votre évaluation pour la filière "Hébergement ERP"

La labellisation peut être accordée pour 2, 3 ou 4 familles de handicaps. Pour être labellisé, il faut obtenir, pour au moins 2 familles de handicaps :

- 100% de conformité aux critères obligatoires;
- Au moins 75% de conformité aux critères « confort d'usage ».

Taux de conformité par hand	icap:
AUDITIF	
Obligatoire	100,00 %
Confort d'usage	100,00 %
MENTAL	
Obligatoire	100,00 %
Confort d'usage	100,00 %
MOTEUR	
Obligatoire	100,00 %
Confort d'usage	100,00 %
VISUEL	
Obligatoire	100,00 %
Confort d'usage	100,00 %

Taux de conformité par handicap.

## Auto-évaluation – Résultats (2/3)



Les résultats s'affichent par handicap, puis par sous-séquence.

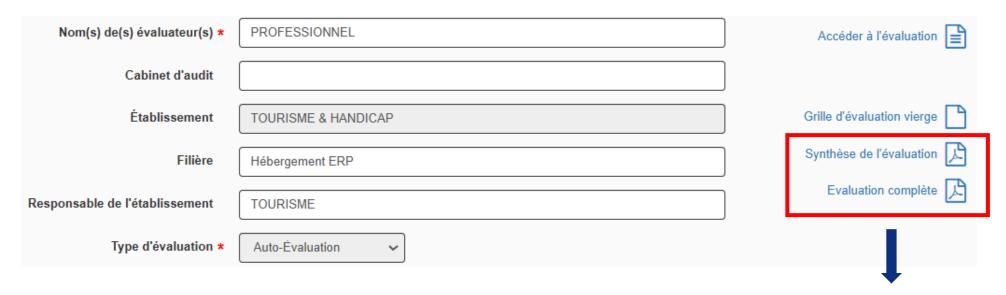
## Taux de confort d'usage par séquence détaillée

	AUDITIF	MENTAL	MOTEUR	VISUEL
Signalisation & cheminements & eclairage	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
Accueil, services & information du public	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
Douches & sanitaires	-	100,00 %	100,00 %	100,00 %
Chambre ou logement adapte n°01	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
Prevention	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
Informations accessibilite	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %

Taux de conformité par sous-séquence.

## Auto-évaluation – Résultats (3/3)





- La <u>synthèse de l'évaluation</u> est un document téléchargeable permettant de connaitre le pourcentage de critères satisfaits, par handicap, ainsi que par séquences et sous-séquences. Elle vous donnera également le plan d'action que le professionnel doit mettre en place en fonction des critères obligatoires et des critères confort d'usage non validés.
- <u>L'évaluation complète</u> reprend les mêmes éléments que la synthèse mais tous les critères y sont repris, ainsi que leurs modalités d'évaluation.

La synthèse et l'évaluation complète sont générées automatiquement compte tenu des saisies réalisées. Le professionnel peut donc les consulter et télécharger les résultats de son auto-évaluation.

## Auto-évaluation – Synthèse d'évaluation et évaluation complète



#### Dans ces 2 documents, vous trouverez les informations complémentaires suivantes :



Dès qu'une sous-séquence n'obtient pas 100 %, elle apparaît dans cette section (qui n'ont pas eu « Oui » ou « Non concerné »).

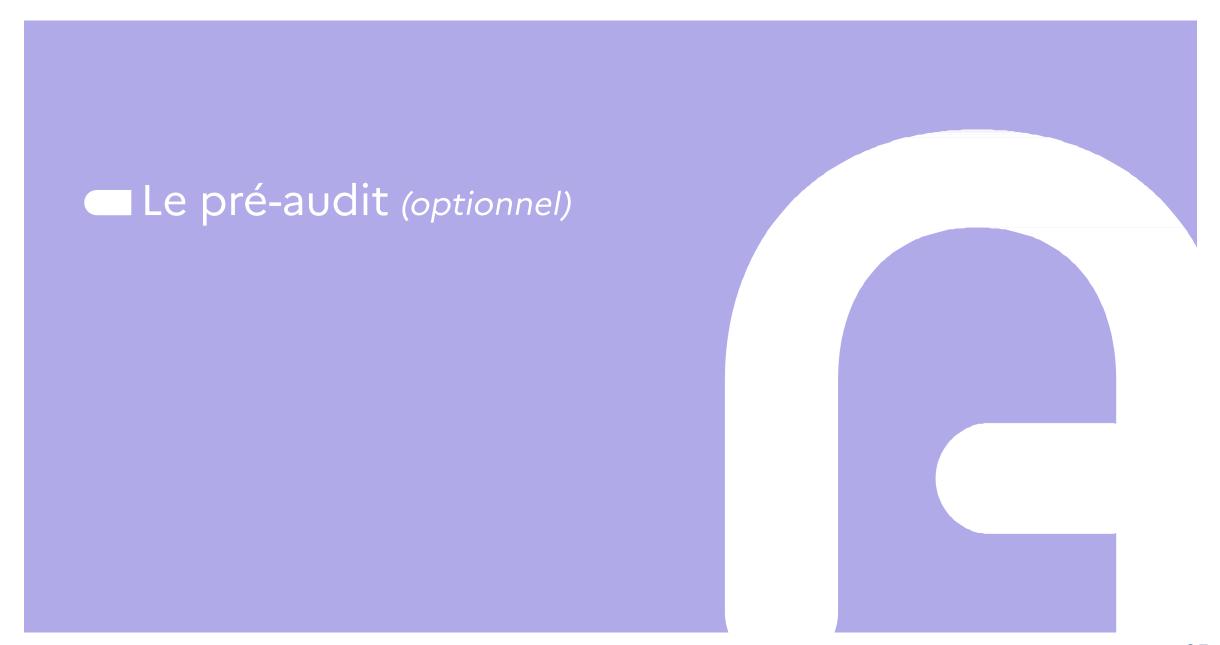
Lecture : « Le stationnement privé ne répond qu'à 33,33 % des critères requis, il lui reste encore 66,67 % de critères à respecter. »

#### Les questions suivantes nécessitent votre attention (plan d'action) :

#### Critères confort d'usage

#### 

Le détail des questions qui n'ont pas eu la note maximale.





Lorsque l'auto-évaluation a été remplie (étape optionnelle), l'exploitant a pu prendre connaissance des critères et a pu se mettre en conformité avec ceux-ci.



Avant de réaliser l'évaluation avec l'organisme évaluateur, le professionnel accompagné dans sa démarche par un relai local peut réaliser <u>un pré-audit.</u>



Le relai local se déplace chez le professionnel pour contrôler les critères le concernant.

Il remplit alors une grille de critères disponible sur son espace relai local (cf. guide pour relais locaux) qui lui donne un résultat provisoire et indicatif.

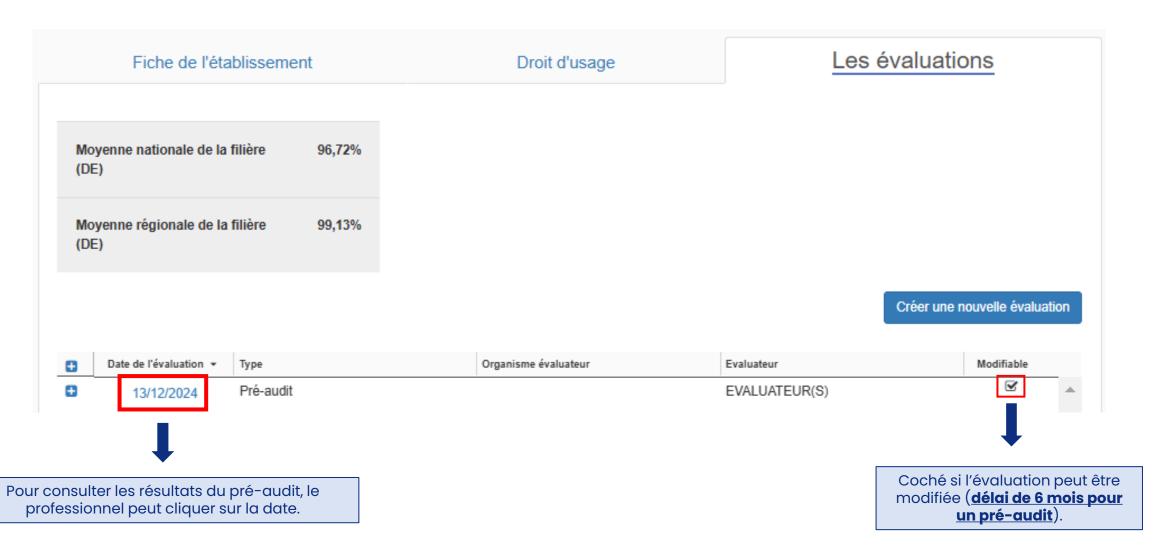


Le professionnel peut ensuite consulter ce pré-audit sur son espace.

## Pré-audit – Consultation par le professionnel (1/2)



Le professionnel a accès à son pré-audit dans l'onglet « Les évaluations » :



## Pré-audit – Consultation par le professionnel (2/2)



Nom(s) de(s) évaluateur(s) *	EVALUATEUR(S)	Accéder à l'évaluation
Organisme évaluateur		
Établissement	TOURISME & HANDICAP	Grille d'évaluation vierge
Filière	Hébergement ERP	Synthèse de l'évaluation
Responsable de l'établissement	TOURISME	Evaluation complète 🔀
Type d'évaluation *	Pré-audit 🗸	

Comme pour l'auto-évaluation, ces documents sont générés automatiquement et sont construits de la même façon.

Vous pouvez y consulter les critères non satisfaits et le plan d'action à mettre en place avant de pouvoir être labellisé.

La synthèse et l'évaluation complète sont générées automatiquement compte tenu des saisies réalisées par le relai local. Le professionnel peut donc les consulter pour connaitre les résultats de son pré-audit.



#### Adhésion – L'évaluation par l'organisme évaluateur



**Option :** Lorsque vous avez réalisé votre auto-évaluation, puis votre pré-audit (étapes optionnelles) avec l'aide de votre relai local, vous pouvez passer à l'évaluation finale.

Si vous n'êtes pas accompagné d'un relai local, vous pouvez choisir parmi la liste présente sur notre site internet :

https://www.atout-france.fr/fr/informations/organismes-evaluateurs



Lorsque vous avez choisi votre organisme évaluateur, celui-ci prévoira une visite d'évaluation.

Lors de cette visite, l'évaluateur contrôlera l'ensemble des critères et remplira la grille d'évaluation en ligne.

Une synthèse d'évaluation sera donc générée automatiquement.



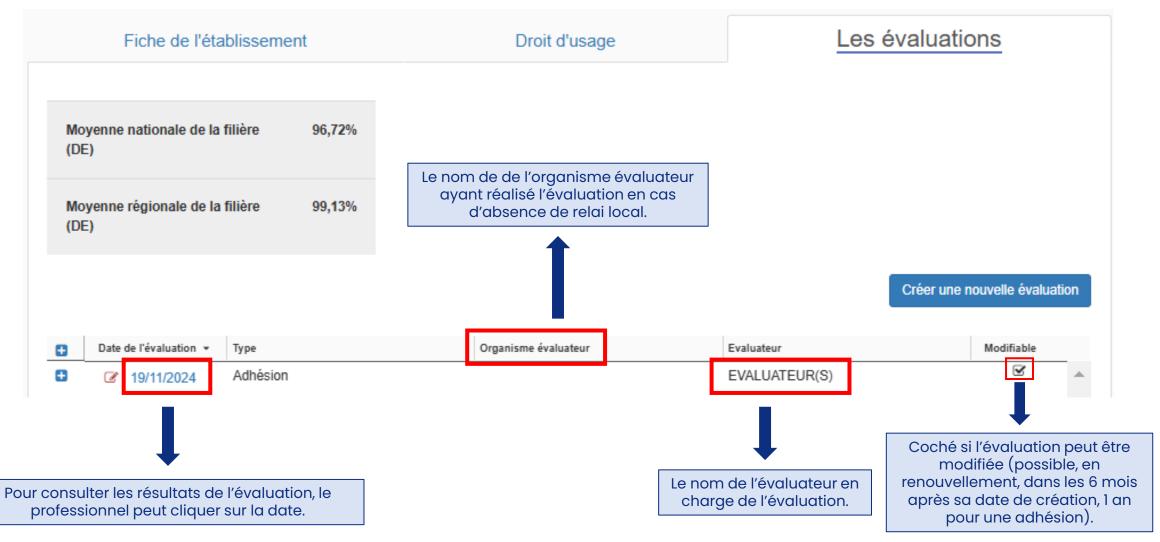
L'organisme évaluateur pourra cocher « Terminé » sur l'évaluation en cours et inscrire l'établissement sur un registre en cours dans les 2 mois suivant la visite.

En tant que professionnel, vous pourrez consulter les résultats sur votre espace, de la même manière que pour le pré-audit (voir pages suivantes).

#### Adhésion – Consulter les résultats (1/2)



#### Les résultats de l'évaluation sont consultables :



#### Adhésion – Consulter les résultats (2/2)



Statut de l'évaluation	En cours	Accéder à l'évaluation
Nom(s) de(s) évaluateur(s) *	EVALUATEUR(S)	
Organisme évaluateur		Grille d'évaluation vierge
Établissement	TOURISME & HANDICAP	Synthèse de l'évaluation
Filière	Hébergement ERP	Evaluation complète 🔀
Responsable de l'établissement	TOURISME	
Type d'évaluation *	Adhésion	

Comme pour l'auto-évaluation et le pré-audit, ces documents sont générés automatiquement et sont construits de la même façon.

Vous pouvez y consulter les critères et taux de conformité de chaque handicap, séquence et sous-séquence.

La synthèse et l'évaluation complète sont générées automatiquement compte tenu des saisies réalisées par l'évaluateur.

Le professionnel peut donc les consulter pour connaitre les résultats de son évaluation.

## Adhésion – Etude du dossier par Atout France



Lorsque le dossier est rattaché à un registre, Atout France dispose de 2 mois à compter de la date de clôture du registre pour l'étudier et donner un avis.

Vous recevrez un mail, quel que soit l'avis attribué, vous informant de la décision prise par Atout France.



Les avis peuvent être de 2 ordres :

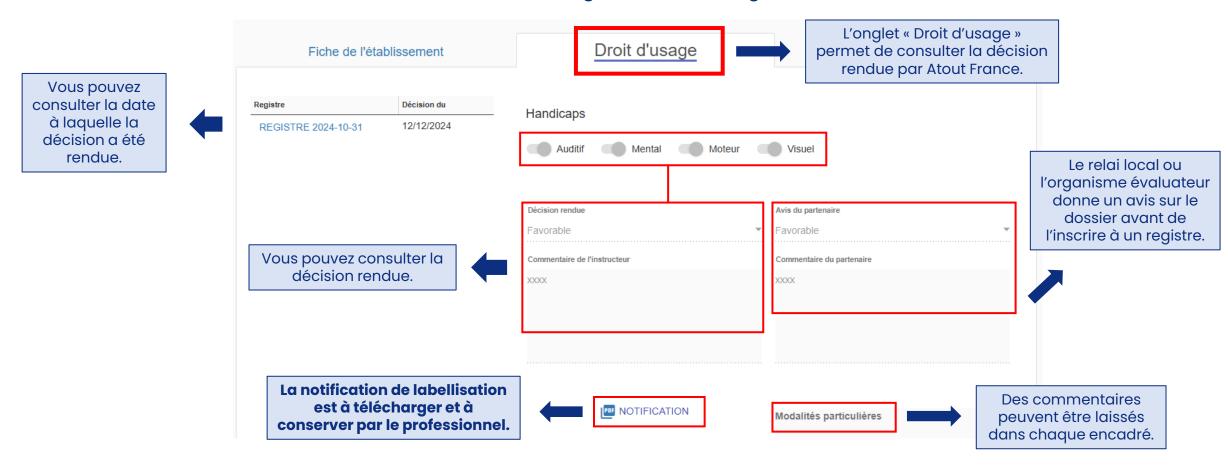
- Favorable -> passage au statut « Actif » pour une durée de 5 ans à compter de la date de notification
  - **Défavorable** → passage au statut « Résilié » pendant un an puis passage au statut « A supprimer » pendant 3 mois avant la suppression définitive du dossier

Si votre avis est favorable, nous vous invitons à télécharger et conserver votre notification de labellisation.

#### Adhésion – Consulter la décision rendue par Atout France

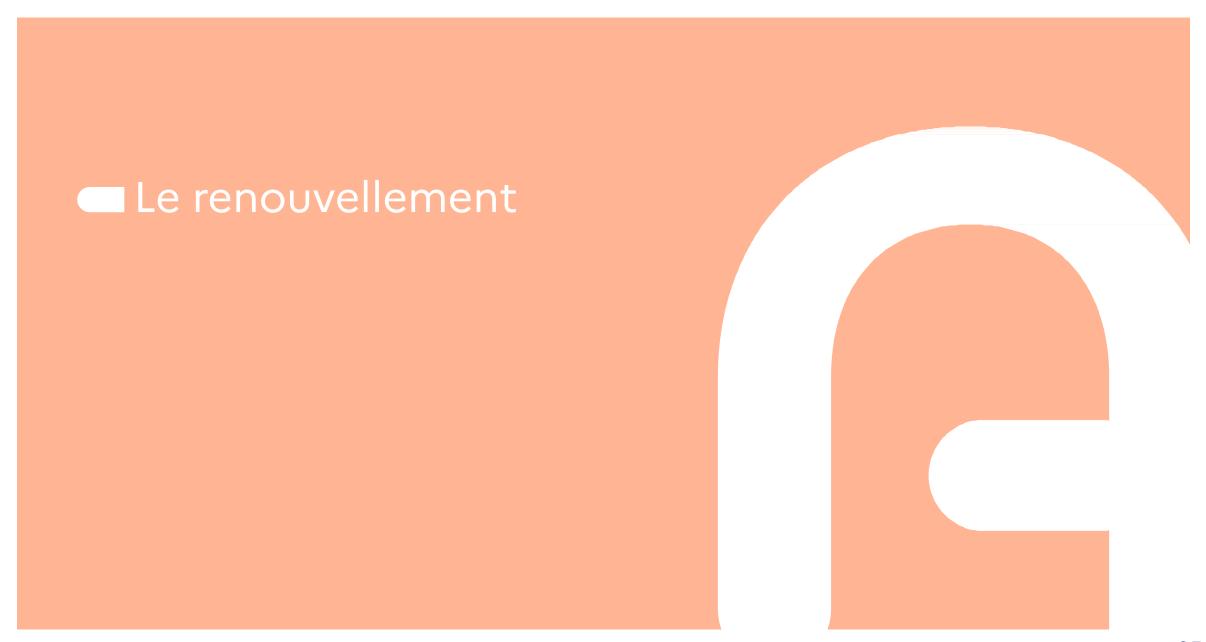


#### La notification de labellisation est consultable dans l'onglet « Droit d'usage » :





Le champs « Décision rendue » engendre un changement du droit d'usage. Le champ « Avis du partenaire » n'a pas d'impact sur le droit d'utilisation du label.



## Renouvellement – L'évaluation par l'organisme évaluateur



**Option :** Lorsque vous avez réalisé votre auto-évaluation, puis votre pré-audit (étapes optionnelles) avec l'aide de votre relai local, vous pouvez passer à l'évaluation finale.

Si vous n'êtes pas accompagné d'un relai local, vous pouvez choisir parmi la liste présente sur notre site internet :

https://www.atout-france.fr/fr/informations/organismes-evaluateurs



Lorsque vous avez choisi votre organisme évaluateur, celui-ci prévoira une visite d'évaluation.

Lors de cette visite, l'évaluateur contrôlera l'ensemble des critères et remplira la grille d'évaluation en ligne.

Une synthèse d'évaluation sera donc générée automatiquement.



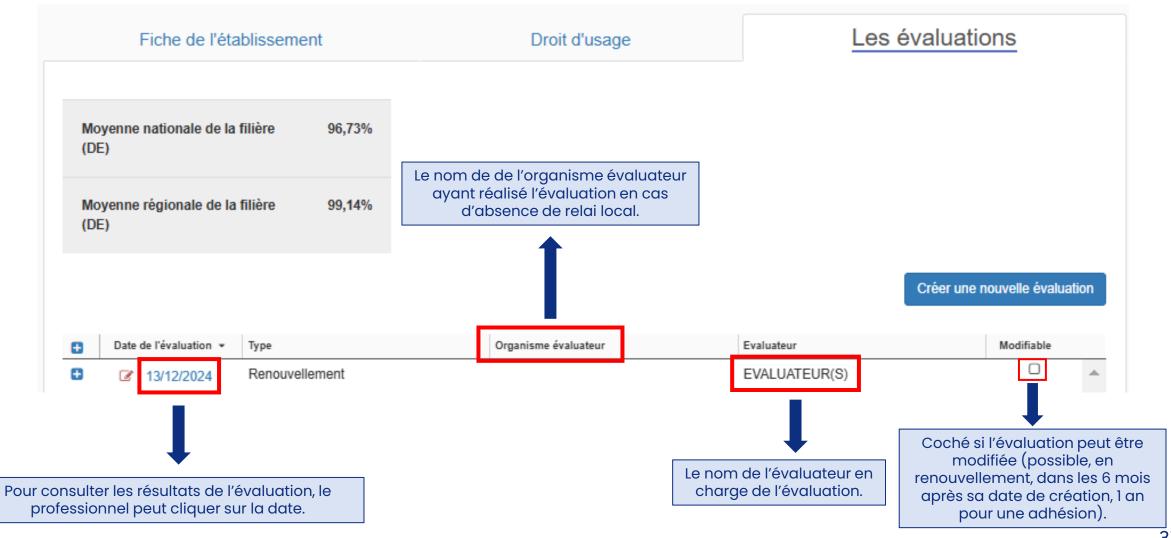
L'organisme évaluateur pourra cocher « Terminé » sur l'évaluation en cours et inscrire l'établissement sur un registre en cours dans les 2 mois suivant la visite.

En tant que professionnel, vous pourrez consulter les résultats sur votre espace, de la même manière que pour le pré-audit (voir pages suivantes).

#### Renouvellement – Consulter les résultats (1/2)



#### Les résultats de l'évaluation sont consultables :



## Renouvellement – Consulter les résultats (2/2)



Statut de l'évaluation	En cours    Terminé	Accéder à l'évaluation
Nom(s) de(s) évaluateur(s) *	EVALUATEUR(S)	
Organisme évaluateur		Grille d'évaluation vierge
Établissement	TOURISME & HANDICAP	Synthèse de l'évaluation
Filière	Hébergement ERP	Evaluation complète
Responsable de l'établissement	TOURISME	
Type d'évaluation *	Renouvellement	

Comme pour l'auto-évaluation et le pré-audit, ces documents sont générés automatiquement et sont construits de la même façon.

Vous pouvez y consulter les critères et taux de conformité de chaque handicap, séquence et sous-séquence.

La synthèse et l'évaluation complète sont générées automatiquement compte tenu des saisies réalisées par l'évaluateur.

Le professionnel peut donc les consulter pour connaitre les résultats de son évaluation.

#### Renouvellement – Etude du dossier par Atout France



Lorsque le dossier est rattaché à un registre, Atout France dispose de 2 mois à compter de la date de clôture du registre pour l'étudier et donner un avis.

Vous recevrez un mail, quel que soit l'avis attribué, vous informant de la décision prise par Atout France.



Les avis peuvent être de 2 ordres :

Favorable → passage au statut « Actif » pour une durée de 5 ans à compter de la date de notification

Défavorable → passage au statut « Résilié » pendant un an puis passage au statut « A supprimer »

pendant 3 mois avant la suppression définitive du dossier

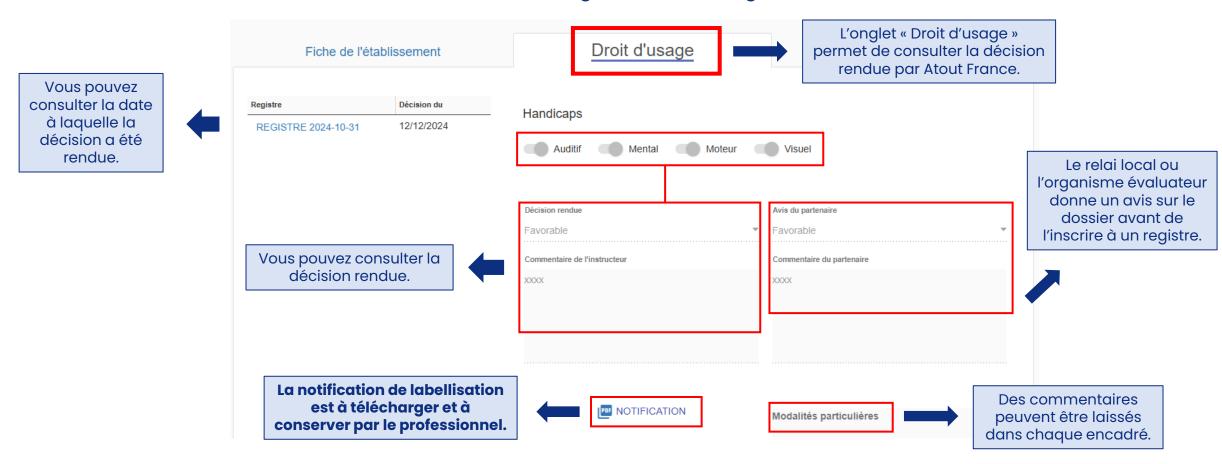


Si votre avis est favorable, nous vous invitons à télécharger et conserver votre notification de labellisation.

#### Renouvellement – Consulter la décision rendue par Atout France



#### La notification de labellisation est consultable dans l'onglet « Droit d'usage » :



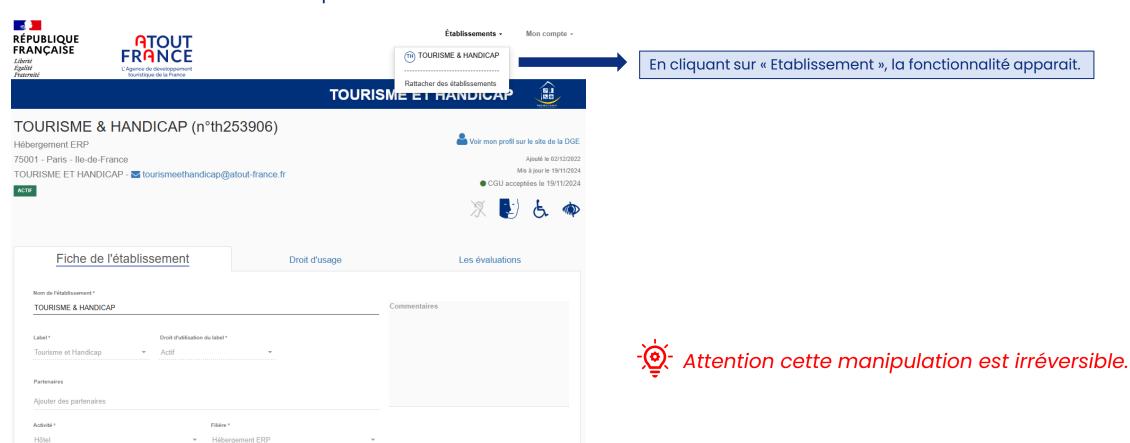


#### Fusion de comptes pour les prestataires doublement labellisés



Les prestataires doublement labellisés ou gérant plusieurs structures engagées dans les démarches de labellisation reçoivent « un mail de bienvenue » pour chaque label et pour chaque établissement.

Ces professionnels ont autant de comptes que d'établissements en cours de labellisation. Afin de simplifier la gestion de ces multiples comptes, les professionnels ont la possibilité de rattacher plusieurs établissements à un seul compte.



#### Fusion de comptes pour les prestataires doublement labellisés



Le prestataire doit renseigner l'identifiant et le mot de passe fournis pour l'autre établissement puis valider les CGU s'il s'agit de la première connexion. Il doit ensuite cliquer sur « Rattacher ».





# **#ActivateurDeTourismes**



